

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-509 DU 29 OCTOBRE 1998

Chargeant monsieur Joseph H.
GNONLONFOUN, garde des sceaux, ministre
de la Justice, de la législation et des droits de
l'homme, de l'intérim de monsieur Kolawolé A.
IDJI, ministre des Affaires étrangères et de la
coopération, pour compter du 29 octobre 1998.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution
de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition
du gouvernement ;

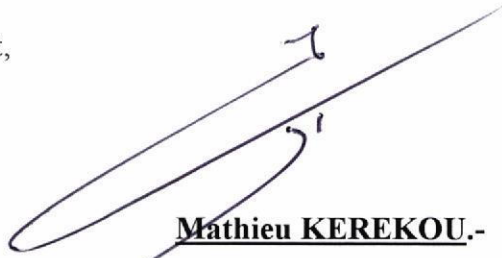
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 26 octobre 1998, monsieur Joseph H.
GNONLONFOUN, garde des sceaux, ministre de la Justice, de la législation et
des droits de l'homme est chargé de l'intérim du ministre des Affaires étrangères
et de la coopération pendant l'absence de monsieur Kolawolé A. IDJI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal officiel. -

Fait à Cotonou, le 29 octobre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 MAEC-MJLDH 4 SGG 4
AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB.